



SYNDICALISTES, PAS CRIMINELS !

Mardi 21 janvier, les deux co-secrétaires généraux de l'Union Locale CGT du Havre étaient convoqués au Commissariat Central de Police du Havre, accompagnés de 200 camarades venus les soutenir, dont le secrétaire général de l'UD 76.

Le motif ? Une plainte d'un huissier officiant pour la société SPB pour « dégradations », alors que l'UL soutenait les salariés en lutte pendant 14 jours pour leurs salaires et leurs conditions de travail.

Pendant 4 heures, nos camarades, Reynald Kubecki de la Fédération CGT des Travailleurs de la Métallurgie, et Jacques Richer de la CGT Finances Publiques, ont dû s'expliquer devant les forces de l'ordre. Il leur a été demandé les traditionnelles photos de face - de profil, les empreintes digitales, mais aussi et surtout leurs empreintes ADN !

Nos camarades ont bien sûr refusé et ils ont eu raison ! Après 3 heures d'intense réflexion, durant lesquelles nos camarades se sont retrouvés en cellule, le Procureur de la République a décidé de reporter l'affaire au Tribunal Correctionnel du Havre le 21 février prochain.

Stop à cet acharnement

Heureuse coïncidence, nos 2 camarades étaient déjà convoqués en Correctionnelle ce même 21 février avec 2 autres camarades de l'UL, suite à une plainte déposée par l'antenne havraise du Parti Socialiste, qui avait peu apprécié de voir sa façade redécorée à l'occasion de la manifestation du 10 septembre 2013 contre la réforme des retraites.

Le 21 février verra donc « l'union sacrée » du patronat et d'un parti politique pour tenter de stopper l'action de la CGT au Havre.

La CGT dérangerait-elle ?

L'affaire des « 5 de Roanne » est encore dans tous les esprits, n'oublions pas que le Parquet a fait appel de la décision de relaxe de nos 5 camarades. Nous ne laisserons pas nos militants seuls face à une justice qui tente d'assimiler le syndicalisme à la délinquance.

Notre syndicalisme oeuvre pour le progrès social, il est la voix des salariés qui luttent pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie.

Le dépôt d'empreinte ADN était à l'origine destiné aux délinquants sexuels : il est hors de question de laisser l'action syndicale être traitée comme une criminalité dure.

Quand un pays traite ses syndicalistes de la sorte, cela ne peut que nous renvoyer à des époques très sombres de notre histoire.

La CGT Finances Publiques réaffirme la légitimité de notre combat, exigent que cesse l'acharnement qui est pratiqué contre nos camarades partout sur le territoire, et assurent Reynald et Jacques ainsi que les 2 autres camarades de l'UL de leur plein soutien